

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 7 juin 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 7 juin 2023, a examiné **deux** avant-projets de loi du pays, **un** projet de loi du pays, arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, adopté **dix** arrêtés et examiné **43** dossiers d'étrangers.

Avant-projets de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative à l'exercice de l'activité de transport de marchandises dangereuses par route et de la profession de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative au transport routier de personnes.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Modernisation des textes relatifs au transport des marchandises dangereuses et au transport routier de personnes ».*

Projet de loi du pays

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays relative à l'instauration d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales au sein de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales au sein de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ».*

Délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant modification du code de la route de la Nouvelle-Calédonie et autres dispositions relatives à la circulation routière (compléments, mises à jour et simplifications).

○ **Modernisation de l'accès aux informations relatives aux véhicules**

Le texte prévoit notamment de remplacer le terme « carte grise » par « certificat d'immatriculation ». Délivré par le gouvernement, il pourra être sollicité par le biais de téléservices et être transmis par voie électronique.

De plus, la délibération introduit des peines d'amende pour non-respect de la réglementation, tel que l'usage irrégulier des certificats provisoires d'immatriculation, ou l'absence de déclaration dans les conditions prévues, de changement de propriétaire d'un véhicule déjà immatriculé, de retrait de la circulation d'un véhicule ou de changement de domiciliation du propriétaire.

○ **Évolution de la réglementation relative à différents permis de conduire**

La délibération propose également de rendre valable, sans formalité, le permis AT « mention tricycles et quadricycles lourds à moteur », pour la catégorie AT « mention quadricycles légers à moteur ». Dans un souci d'uniformisation, il est également proposé d'abaisser à 14 ans au lieu de 15 actuellement, l'âge minimum requis pour accéder à la catégorie AT « mention quadricycles légers à moteur ».

Dans cette même démarche, les conditions d'obtention du permis C seront alignées sur celles du permis D, faisant passer l'âge minimum requis à 21 ans au lieu de 18 ans actuellement et le nombre des questions à l'épreuve théorique à 15.

D'autre part, dans un souci d'inclusion, le texte prévoit la suppression du permis F réservé aux personnes en situation de handicap. Il est remplacé par un permis B délivré sous condition d'un « aménagement spécifique du véhicule » et qui devra comporter les mentions additionnelles et restrictives.

Enfin, il est proposé d'abaisser l'âge d'accès au permis B à 15 ans et d'étendre la durée de la conduite accompagnée à trois ans, permettant ainsi d'effectuer plus facilement les 3 000 kilomètres imposés par le dispositif. L'accompagnateur devra justifier pour sa part, de cinq ans (au lieu de trois actuellement) de permis sans interruption de conduite.

○ **Simplification des démarches administratives**

Le texte prévoit d'ajouter les conditions suivantes pour l'accès au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) : être âgé d'au moins 21 ans (au lieu de 20 actuellement), être titulaire du permis B depuis trois ans (au lieu de deux).

○ Amélioration de la sécurité routière

Afin de renforcer la lutte contre l'insécurité routière, la délibération propose diverses mesures parmi lesquelles :

- l'augmentation à trois ans de la durée de limitation à 90 km/heure pour les nouveaux titulaires du permis B ;
- l'obligation de déclarer un véhicule détruit ou voué à la destruction ;
- l'obligation de fournir le permis de conduire ainsi que l'attestation d'assurance pour toute délivrance ou changement du certificat d'immatriculation ;
- l'obligation d'effectuer un examen médical pour se représenter aux épreuves du permis de conduire suite à une annulation ;
- l'interdiction d'accès des cyclomoteurs aux pistes cyclables.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès visant à régulariser l'adhésion de la Nouvelle-Calédonie à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

La Nouvelle-Calédonie est devenue membre associé de l'OIF lors du 16^e sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Antananarivo (Madagascar), le 26 novembre 2016. Ce statut implique le paiement d'une contribution statutaire annuelle qui, pour l'année 2023, s'élève à 3 297 493 francs, soit 27 633 euros.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé un représentant fiscal relatif à la taxe sur les conventions d'assurances.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 3 098 329 028 francs en recettes et 1 027 090 765 francs en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 1 940 176 425 francs en recettes et 2 356 248 467 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un résultat annuel excédentaire de 1 655 166 221 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2023 de l'ADANC. Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : - 36 884 172 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;

- pour la section d'investissement : 2 501 237 264 francs en recettes et 2 345 921 436 francs en dépenses.

Le budget global 2023 de l'ADANC est arrêté à la somme de 6 020 423 092 francs répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 2 763 115 828 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 3 257 307 264 francs en recettes et 3 044 281 436 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un suréquilibre de 213 025 828 francs.

Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 840 000 francs à l'Alliance française de Singapour pour l'organisation du Festival de la francophonie et l'installation pérenne de l'espace pédagogique et culturel dédié à la Nouvelle-Calédonie.

Pour rappel, cet espace culturel, installé au sein de l'Alliance française de Singapour, a été inauguré le 25 mars dernier par Yoann Lecourieux, chargé de la francophonie au gouvernement, dans le cadre du festival de la francophonie. L'espace accueille une centaine d'ouvrages de littérature calédonienne et des supports promotionnels présentant la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-217/GNC du 8 février 2023 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Un poste supplémentaire est ouvert pour la mairie de Païta.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie, à compter du 28 août 2023. Deux postes sont ouverts pour la mairie de Dumbéa.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2855/GNC du 7 décembre 2022 fixant les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) au titre de l'année 2023.

Les annulations des séjours linguistiques entraînant une réorganisation fastidieuse pour le CREIPAC, des frais d'annulation d'un séjour d'immersion linguistique par personne sont désormais imputés :

- 3 mois avant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie : 10 000 francs ;

- 2 mois avant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie : 15 000 francs ;
- 1 mois avant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie : 20 000 francs ;
- 7 jours avant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie : 30 000 francs.

L'offre de la catégorie « Cours particuliers ou en petits groupes en présentiel en ligne », est étoffée avec la création d'une nouvelle sous-catégorie intitulée « Cours pour personnes ne résidant pas en Nouvelle-Calédonie » :

- 1 personne : 6500 F / heure ;
- 2 personnes de même niveau linguistique : 4500 F / heure ;
- 3 personnes de même niveau linguistique : 3500 F / heure ;
- 4 personnes de même niveau linguistique : 3000 F / heure.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société Commodore Juridique et Fiscal (CJF) en vue de l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuienon et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Loïc Martin-Cocher en qualité de chef du service de l'énergie de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC), à compter du 15 juin 2023.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Sémi Taofifenua en qualité de directeur de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP), pour une durée de trois mois.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **cinq** demandes de titre de séjour, dont une au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **neuf** autorisations de travail et **28** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.